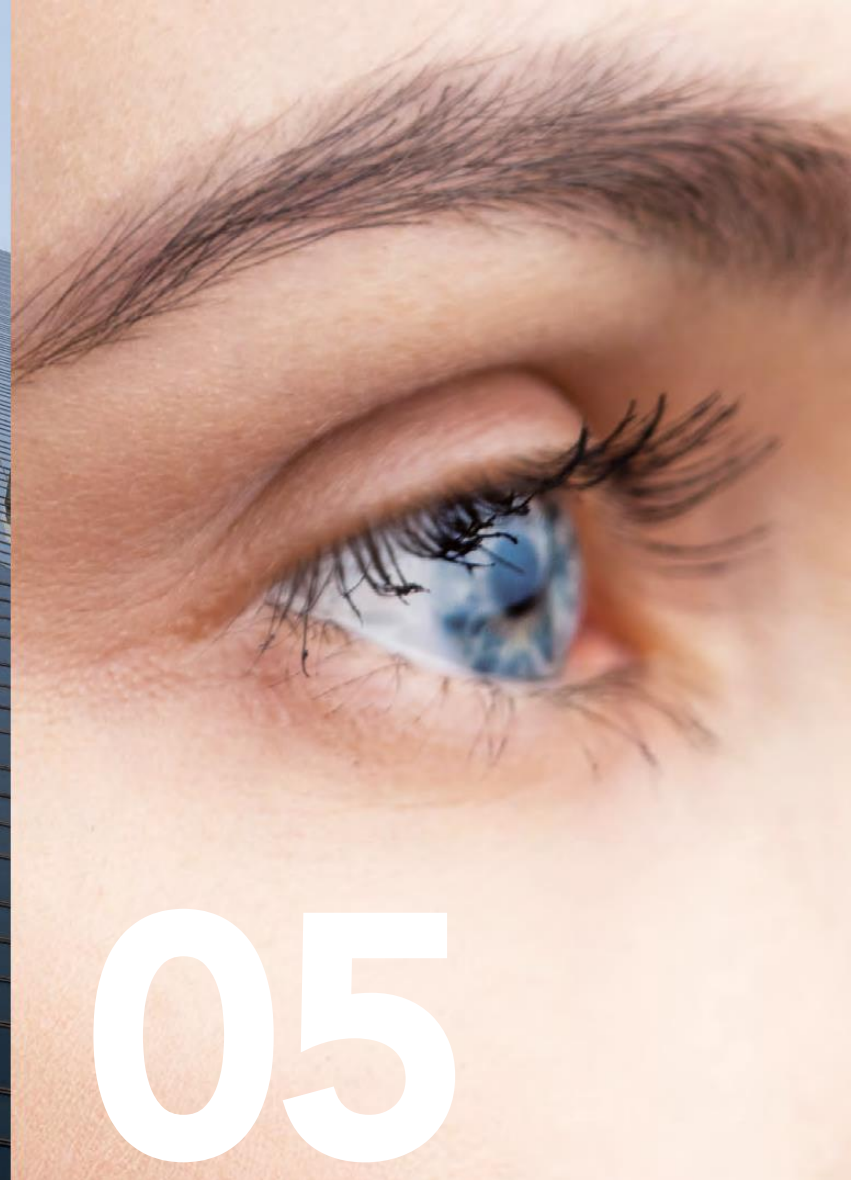


CHARTER ÉTHIQUE



**RESPECTER
LES PERSONNES**

- Protéger les droits humains 6
- Promouvoir la diversité et l'inclusion 7
- Assurer la santé, la sécurité et la sûreté 8

**RESPECTER
L'ENVIRONNEMENT**

- Limiter l'impact Environnemental 10
- Promouvoir une gestion durable des ressources et des services innovants et respectueux de l'environnement 11
- Développer une culture collective de sensibilisation environnementale 12

**DÉFENDRE
L'INTÉGRITÉ
DANS LES AFFAIRES**

- Lutter contre la corruption et le trafic d'influence 14
- Cultiver le respect avec nos partenaires 15
- Respecter les règles du commerce international 16
- Gérer la fiscalité de manière responsable 17
- Lutter contre le blanchiment d'argent 18
- Gérer les données de manière éthique 19

**RESPECTER
L'ENTREPRISE ET
LE LIEU DE TRAVAIL**

- Éviter les conflits d'intérêts 21
- Lutter contre la fraude 22
- Protéger les actifs du Groupe 23
- Communiquer de façon claire et respectueuse 24

**RESPECTER
LA CHARTE
ÉTHIQUE**

- Garantir la conformité avec cette Charte 26
- Signaler les violations 27
- Ressources et validité de la Charte 28



Rodolphe Saadé

Président-Directeur Général du
Groupe CMA CGM

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Groupe CMA CGM, un acteur majeur du transport maritime, de la logistique et des médias, s'est construit sur des valeurs humaines, familiales et entrepreneuriales fortes : l'Excellence, l'Exemplarité, l'Imagination, l'Audace et l'Intégrité. Depuis 1978, ces valeurs guident nos actions et nos décisions.

Nos clients, nos partenaires et la société dans son ensemble comptent sur nous pour être à la hauteur de ces valeurs. Cette exigence fait partie intégrante de la vision à long terme que j'ai pour notre Groupe.

Je voulais que nos règles d'éthique et de déontologie soient réunies dans une Charte claire et accessible afin que chacun puisse les appliquer concrètement dans sa vie professionnelle au quotidien. Nous l'avons mise à jour afin de l'adapter aux défis actuels, en particulier ceux liés aux nouvelles technologies et à la protection environnementale.

Je vous invite à vous familiariser avec cette Charte et à l'appliquer. Ensemble, assurons-nous que le Groupe CMA CGM soit reconnu non seulement pour son expertise et sa performance opérationnelle, mais également pour son engagement éthique et durable.

**Je compte sur vous, et
vous pouvez compter sur moi.**

CHARTRE ÉTHIQUE

Afin d’assurer le succès à long terme du Groupe CMA CGM, chacun d’entre nous, dans un esprit de coopération, doit continuer à respecter les lois et réglementations nationales et internationales applicables et à rechercher les normes les plus rigoureuses en matière d’éthique professionnelle et d’intégrité dans toutes nos activités.

Notre Charte Éthique s’appuie sur nos quatre valeurs, à savoir l'Excellence, l'Exemplarité, l'Imagination et l'Audace, qui guident toutes nos actions.

Guidés par les normes internationales et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, nous avons énoncé dans cette Charte Éthique nos principes éthiques fondamentaux en matière d’environnement, d’intégrité, de respect des droits humains et dans d’autres domaines. Cette Charte fournit également des indications aux collaborateurs sur les politiques et les procédures internes applicables auxquelles se référer afin d'obtenir plus d'informations. Chaque collaborateur doit se conformer à cette Charte Éthique dans ses activités professionnelles quotidiennes.

Cette Charte Éthique est disponible sur le [site Web de l’entreprise](#) et sur l’intranet.

Un socle commun

Cette Charte Éthique s’applique à toutes les entités légales de CMA CGM au sein du « Groupe CMA CGM » (ou le « Groupe »)¹.

Elle s’applique à chaque personne travaillant pour le Groupe, quel que soit son statut, son type de contrat ou sa localisation (les « collaborateurs »)².



Le Groupe attend également de tous ses « Partenaires commerciaux »³ qu’ils se conforment au [Code de Conduite des Partenaires de CMA CGM](#) ou démontrent qu’ils appliquent des règles de conduite professionnelle équivalentes qui leur sont propres.

1 Elle s’applique également aux partenariats, co-entreprises et autres entités, effectivement contrôlées, directement ou indirectement par CMA CGM.
2 Cela comprend les cadres dirigeants, les responsables et les autres collaborateurs, qu’ils soient en CDI, en CDD ou en intérim, employés directement ou indirectement.
3 Cela comprend toutes les personnes ou organisations en relation avec le Groupe, y compris mais sans s’y limiter, les fournisseurs, les sous-traitants, les intermédiaires, les revendeurs, les partenaires de distribution, les consultants, les clients et les partenaires de co-entreprise.

PRINCIPES D'ACTION

Le Groupe met tout en œuvre pour mener ses activités dans le respect des valeurs et des principes énoncés dans cette Charte Éthique.





RESPECTER LES PERSONNES

Le Groupe s'engage à être une entreprise citoyenne exemplaire et attache une grande importance à sa responsabilité en matière de droits humains. Nous considérons qu'il ne s'agit pas uniquement d'un engagement moral, mais que c'est essentiel pour bâtir une entreprise durable, et, en définitive, un monde durable.



PROTÉGER LES DROITS HUMAINS

Nous accordons une grande importance au respect de la dignité et de l'équité et avons à cœur de protéger les plus vulnérables contre les conditions de travail abusives, notamment le travail des enfants, le travail forcé ou toutes conditions de travail inappropriées. Nous respectons également le droit de nos collaborateurs de constituer des associations et reconnaissons leur droit à la négociation collective.

Dans ce cadre, nous nous efforçons d'éliminer toute incidence négative, réelle ou potentielle, de nos propres activités et de notre chaîne de valeur sur les droits humains. Nous attendons de nos fournisseurs, filiales et clients une conduite similaire s'agissant du respect de tous les droits humains, et nous contrôlons et évaluons notre chaîne d'approvisionnement à cet effet.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

➔ Contactez votre responsable ou l'équipe Droits humains à l'adresse ho.humanrights@cma-cgm.com, ou utilisez la [Ligne d'Assistance Ethique & Conformité](#) en ligne.

⁴ Cela inclut les impacts sur l'accès à l'eau ou la qualité de l'eau, la qualité du sol, la biodiversité, la qualité de l'air, les moyens de subsistance des communautés locales ou les écosystèmes naturels.

⁵ Cela inclut le recours au travail forcé ou involontaire, la traite des êtres humains et le recours au travail des enfants.

Notre approche implique de :



Créer un environnement de travail favorable

- favoriser un salaire et des avantages sociaux adéquats pour les travailleurs, qui sont au moins en conformité avec les minimaux établis par la loi. À cet effet, les méthodes déployées au sein du Groupe incluent des enquêtes sur la rémunération et des études sur le salaire minimum vital,
- s'assurer que les heures de travail sont, au minimum, conformes à l'ensemble des lois applicables et veiller à ce qu'elles soient raisonnables en termes de durée, via la mise en place d'outils et d'enquêtes,
- reconnaître et faciliter le droit des travailleurs de participer ou de créer des syndicats ou d'autres organes de représentation collective afin de faire progresser leurs droits ;



Protéger l'environnement et les communautés locales

- veiller à ce que nos activités ne portent pas atteinte à l'environnement local et aux droits des communautés locales à la santé, à la nourriture, à l'eau, etc.⁴,
- chercher à informer, consulter et impliquer de façon appropriée les communautés locales et les groupes indigènes dont les terres sont utilisées ou autrement impactées par nos activités.



Nous comporter en véritable entreprise citoyenne

- condamner l'esclavage moderne sous toutes ses formes⁵,
- ne pas tolérer les violations, par le personnel de sécurité, des droits humains des collaborateurs et des tiers,
- protéger la vie privée et les données personnelles de nos collaborateurs, Partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

Exemple

Vous avez appris qu'un de nos fournisseurs ne respecte pas le droit du travail en imposant des horaires excédant le maximum légal autorisé et en payant certains employés en dessous du salaire minimum.



Vous devez immédiatement informer votre responsable ou transmettre un signalement via la [Ligne d'Assistance Ethique & Conformité](#) en ligne ou votre système d'alerte local. Le Groupe prendra toutes les mesures nécessaires, comme mener une enquête sur la situation et éventuellement mettre fin aux relations commerciales avec le fournisseur concerné.



Politique des Droits Humains



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

La diversité est source de succès. Nous encourageons un environnement dans lequel les atouts et les compétences de chaque collaborateur sont mis en valeur. Nous nous efforçons d'intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de notre organisation.

Nous traitons chaque personne avec **dignité et respect** et attendons de tous nos collaborateurs qu'ils fassent de même.

Nous rejetons catégoriquement la discrimination et toute forme de harcèlement ou de violence sur le lieu de travail, y compris notamment le harcèlement moral, les menaces ou l'intimidation.

Les manquements graves avérés peuvent entraîner des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pour les collaborateurs concernés.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

➔ Contactez votre responsable ou l'équipe Droits humains à l'adresse ho.humanrights@cma-cgm.com, ou utilisez la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) en ligne.

Dans ce but, notre approche consiste à :



interdire les traitements ou commentaires discriminants basés sur :

- la nationalité,
- l'origine sociale,
- la langue,
- la race,
- le genre,
- l'orientation sexuelle,
- l'âge,
- la religion, les opinions politiques ou d'autres opinions liées à la liberté d'expression,
- le handicap ou autre situation similaire ;



promouvoir l'égalité de genre sur le lieu de travail ;



intégrer des considérations relatives à la diversité dans les processus RH tels que le recrutement ou la promotion ;



déployer des programmes de leadership qui respectent la diversité, l'équité et l'inclusion ;



organiser des formations à l'attention de nos collaborateurs sur **la diversité, l'inclusion et la lutte contre le harcèlement** ;



prendre des mesures appropriées dans tous les cas avérés de harcèlement moral et de violence sur le lieu de travail⁶.

Exemple

Vous entendez un collègue faire des commentaires déplacés sur un autre collègue en raison de son genre, son âge ou sa couleur de peau.



Parlez-en à votre responsable ou à votre contact aux Ressources humaines, ou signalez directement la situation via la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) ou votre système d'alerte local.



Politique des Droits Humains

⁶ Cela inclut la violence physique, le harcèlement sexuel, les insultes, le harcèlement moral ou tout autre comportement pouvant entraîner des dommages physiques, psychologiques ou économiques pour les victimes.



ASSURER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

Nous nous efforçons d'offrir un lieu de travail sain et sécurisé, quelle que soit sa localisation. Nous avons tous un rôle à jouer et nous partageons la responsabilité de protéger nos propres santé, sécurité et sûreté et celles de nos collègues.

Notre culture de l'excellence en matière de sécurité et notre devise **Work Safe and Go Home Safe** (Travailler en toute sécurité et rentrer chez soi en toute sécurité) nous permettent d'atteindre nos objectifs.

Notre **vision Health Safety a un objectif zéro accident**. Cette vision est diffusée et soutenue à tous les niveaux hiérarchiques et au sein de l'ensemble des branches opérationnelles.

La santé, la sécurité et la sûreté de tous nos collaborateurs ne sont pas seulement un objectif. Elles constituent l'une de nos valeurs essentielles. Cet engagement se retrouve **dans l'ensemble de nos activités**. Il comprend la conception et la maintenance de notre flotte, l'identification et l'élimination de toute activité illicite, ainsi que la protection de nos collaborateurs, de nos actifs et de nos activités au niveau mondial.

Notre objectif est de créer une **culture dans laquelle chacun se sent responsable de ses propres santé, sécurité et sûreté et de celle de ses collègues**, plutôt que de simplement suivre des règles internes et des réglementations.

Dans le cadre de notre culture de santé, sécurité et sûreté, nous :



appliquons les normes et codes internationaux, toutes les réglementations pertinentes et les bonnes pratiques relatives aux questions de sécurité sur terre, en mer et dans les airs, qui ont été intégrées dans les plans de prévention et les procédures internes ;



encourageons les collaborateurs à informer la direction de tout danger potentiel pour la santé, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans le cadre de leur travail, notamment lors des opérations industrielles ;



offrons aux collaborateurs des **formations régulières** couvrant un large éventail de sujets relatifs à la santé, la sécurité et la sûreté ;



appliquons des mesures de protection appropriées afin de garantir la santé, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens ;



interdisons la présence d'armes non autorisées sur le lieu de travail, ainsi que la consommation d'alcool, de drogues ou de toute autre substance non autorisée lorsqu'une telle interdiction est conforme aux réglementations locales, nationales ou internationales ;



favorisons une **culture de l'amélioration continue** en mettant régulièrement à jour nos politiques et procédures, et en partageant les bonnes pratiques au sein des divisions afin de refléter les normes les plus récentes du secteur.

À cette fin, chaque collaborateur doit se conformer aux directives internes et aux règles de prévention qui lui sont communiquées.

Exemple

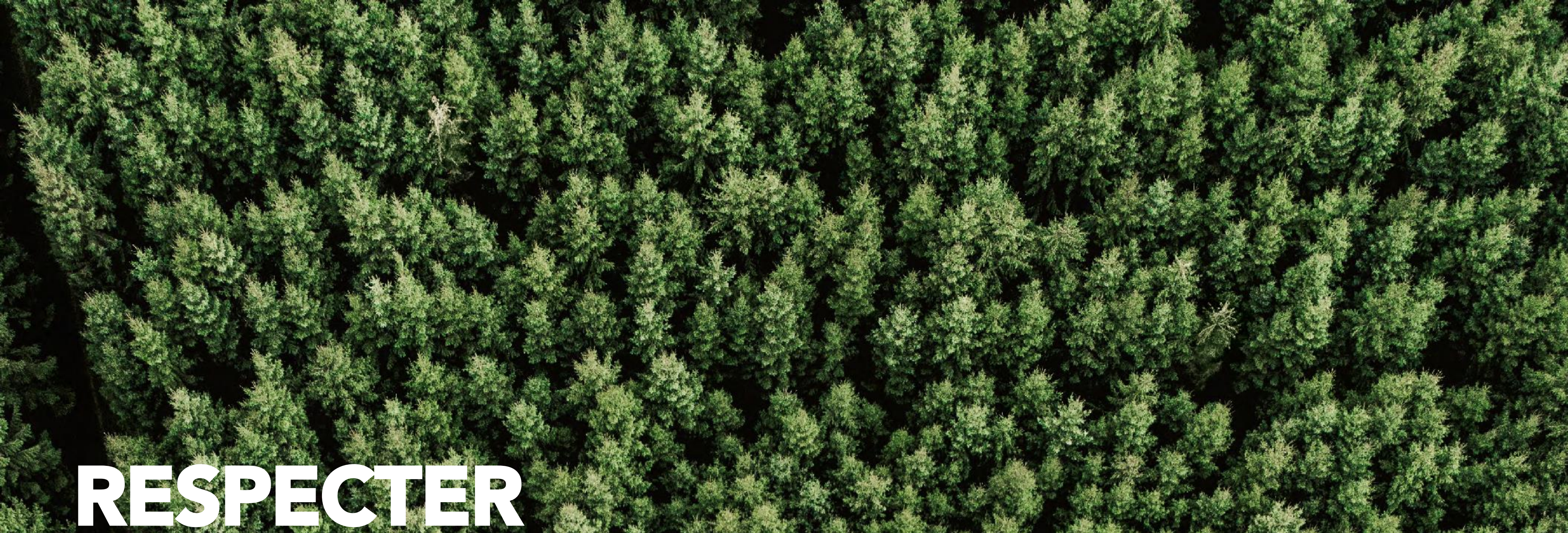
Vous remarquez qu'un appareil électrique, comme une imprimante ou une machine à café, ne fonctionne pas correctement. Il surchauffe et dégage une odeur de brûlé.



Débranchez l'appareil (si cela peut être fait de manière sécurisée) afin de prévenir tout risque d'incendie ou tout danger et **informez sans délai le service approprié** (services généraux, maintenance ou sécurité interne) en fournissant des détails sur le dysfonctionnement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

➤ Contactez votre responsable ou envoyez un e-mail à security@cma-cgm.com ou au représentant du département sécurité de votre site.



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteur mondial de services en mer, sur terre, dans les airs et de solutions logistiques, nous plaçons la protection de l'environnement au cœur de la stratégie de notre Groupe, tout en fournissant des services durables.



LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous agissons au quotidien pour limiter l'empreinte carbone de nos activités et pour contribuer à préserver la biodiversité mondiale (marine et terrestre).



Lutter contre le changement climatique

Nous nous engageons à accélérer la décarbonation de nos activités.

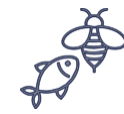
Cela passe par :

- le contrôle et la réduction de nos émissions de **gaz à effet de serre (GES)** ;
- la mise en place de **solutions efficaces sur le plan énergétique** dans l'ensemble de notre chaîne de valeur ;
- l'optimisation de nos actifs ;
- la promotion de l'utilisation de **carburants alternatifs**, d'énergies renouvelables et de technologies innovantes pour **améliorer la qualité de l'air**.

En ligne avec notre ambition d'atteindre la neutralité carbone dans toutes ses activités à l'horizon 2050, CMA CGM a fixé deux jalons intermédiaires pour ses activités de transport maritime (en lien avec la trajectoire la plus haute de l'Organisation Maritime Internationale) :
- 30 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et - 80 % d'ici à 2040 (référence : 2008).

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

Envoyez un e-mail à ho.csr@cma-cgm.com ou un signalement via la [Ligne d'Assistance Ethique & Conformité](#) en ligne.



Préserver la biodiversité terrestre et marine

Le climat et la qualité des écosystèmes étant liés, nous agissons pour limiter l'impact de nos activités sur la biodiversité.

Notre objectif est de :

- restaurer des espaces naturels fragiles ;
- contribuer à la qualité des sols, de l'eau et des océans ;
- stopper la déforestation ;
- limiter les nuisances sonores ou autres nuisances en mer ou à terre ;
- minimiser le **risque de pollution** à travers une gestion responsable des produits chimiques et des processus de gestion de l'urgence afin d'éviter les déversements accidentels dans le sol, l'air ou les plans d'eau, ainsi que la perte de conteneurs en mer ;
- limiter l'impact du transport maritime causé par le transport d'espèces invasives sur la biodiversité locale ;
- combattre le trafic illicite des espèces menacées et veiller au bien-être animal au cours du transport.

Exemples

- ✓ Si vous êtes témoin ou avez connaissance de tout incident environnemental ou de pollution, veuillez le signaler immédiatement et suivre les processus de remédiation appropriés.
- ✓ Si vous suspectez un commerce illégal d'animaux sauvages, prenez des mesures de due diligence appropriées afin d'évaluer le risque et signalez-le à l'équipe en charge au siège social.
- ✓ Si vous croisez une baleine lors d'un transport en mer, gardez une bonne distance et rectifiez votre route.



PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES SERVICES INNOVANTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement durable est plus qu'un objectif, c'est un engagement permanent. À chaque instant, nous innovons et agissons afin de construire un avenir meilleur.



Promouvoir l'économie circulaire

L'utilisation prudente et efficace des ressources fait partie intégrante de la stratégie du Groupe.

Pour gérer les ressources de manière durable, nous veillons à :

- mettre en place de programmes de **réduction des déchets** ;
- prendre des **initiatives de recyclage** ;
- préserver la **qualité de l'eau et des ressources** en réduisant et en gérant la consommation de manière collective, et en maximisant les ressources dans toutes nos activités.



Développer des solutions et des services innovants et respectueux de l'environnement afin de soutenir les efforts de nos parties prenantes

Partout dans le monde, les collaborateurs sont chargés de mettre en oeuvre ces priorités environnementales dans le cadre de leurs fonctions.

Le Groupe s'engage à mener ses activités en conformité avec les réglementations environnementales locales, nationales et internationales applicables.

Dans toutes nos activités, nous proposons des services innovants à nos clients afin de minimiser les impacts environnementaux, comme des carburants alternatifs pour les navires, les avions ou les camions, des solutions de transport terrestre à faible émission de carbone, ou l'analyse de l'empreinte de CO₂ des solutions de transport pour intégrer le climat dans la prise de décision au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Exemples

- ✓ Réduire la consommation d'eau et d'énergie et la production de déchets.
- ✓ Partager et mettre en place, avec votre équipe, des idées qui contribuent à économiser l'énergie, à réduire la consommation des ressources (eau, matières premières) dans vos activités professionnelles quotidiennes ou à optimiser l'utilisation des ressources.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre représentant RSE local ou envoyez un e-mail à ho.csr-ambassador@cma-cgm.com.



DÉVELOPPER UNE CULTURE COLLECTIVE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

Nous nous efforçons de développer la sensibilisation environnementale par :
i) la formation et l'autonomisation du personnel et ii) la promotion de connaissances, compétences et pratiques environnementales.

Les collaborateurs ont accès à des programmes en ligne et sur site dédiés, qui diffusent des connaissances générales sur le changement climatique et la biodiversité ainsi que sur l'impact de la transition environnementale du Groupe sur leur travail.

Tous les collaborateurs doivent réduire l'impact environnemental de leurs activités. L'amélioration continue est au cœur de notre stratégie visant à optimiser notre performance environnementale.

Tous les collaborateurs sont encouragés à identifier de nouvelles **initiatives respectueuses de l'environnement** permettant de mettre en pratique les principes du développement durable.

À cet égard, des **communautés d'ambassadeurs RSE** ont été formées **partout dans le monde** afin de réunir les collaborateurs et de partager les bonnes pratiques en matière d'environnement.

Enfin, dans tous les pays où le Groupe dispose de bureaux, le représentant RSE local s'attache à **sensibiliser les collaborateurs et les communautés locales à l'environnement**. Cette action s'accomplit avec l'appui des collègues sur place et/ou des ambassadeurs RSE et la participation d'acteurs locaux.

Exemples

- ✓ Participer aux sessions de formation pertinentes afin de renforcer la sensibilisation aux questions et enjeux environnementaux.
- ✓ Suivre l'actualité des initiatives RSE organisées localement et y participer.
- ✓ Chercher de nouvelles initiatives respectueuses de l'environnement dans votre périmètre d'action et partager vos idées avec votre représentant RSE local.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre représentant CSR local ou envoyez un e-mail à ho.csr-ambassador@cma-cgm.com.



DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ DANS LES AFFAIRES

Notre culture nous pousse à être exemplaire.

Nous respectons les lois applicables et nous nous engageons à agir de façon intègre. Nos partenaires peuvent nous faire confiance.



LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Nous appliquons une politique de « tolérance-zéro » en matière de corruption. La corruption est illégale, incompatible avec nos valeurs et extrêmement préjudiciable pour notre réputation et notre image.

La corruption est le fait d'offrir ou d'accepter un avantage indu (argent, cadeau, invitation, faveur) en échange d'une décision ou d'un geste favorable de la part d'une personne, d'une entreprise ou d'un fonctionnaire. Elle peut se produire directement ou indirectement par le biais d'un tiers.

La corruption peut être **active**, lorsque vous êtes la partie qui remet un avantage, ou **passive**, lorsque vous êtes la partie qui le reçoit.

Le trafic d'influence se produit lorsqu'une personne demande ou accepte tout bénéfice afin d'exercer une influence sur un fonctionnaire dans le but d'obtenir une décision favorable.

Nous refusons toujours de donner, promettre ou accepter quoi que ce soit pouvant être considéré comme de la corruption.

Le non-respect des réglementations et des règles internes en matière de lutte contre la corruption peut mener à de lourdes sanctions civiles et pénales pour le Groupe et les collaborateurs concernés, ainsi que des sanctions disciplinaires.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable ou votre représentant conformité local, ou utilisez la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) en ligne.



Cadeaux et marques d'hospitalité

Nous reconnaissons que des cadeaux et des marques d'hospitalité peuvent être remis dans le cadre des relations commerciales. Cependant, ils ne peuvent jamais être offerts ou acceptés avec l'intention, ou l'apparence, d'influencer de façon inappropriée les actions ou décisions d'une personne. Cela peut potentiellement être perçu comme de la corruption.

Les cadeaux et les marques d'hospitalité peuvent uniquement être offerts ou acceptés lorsqu'ils sont **appropriés, raisonnables et conformes aux règles internes** et à la réglementation.

Il faut notamment faire preuve d'une grande prudence lorsque des agents publics sont impliqués. Contactez votre responsable de la conformité pour obtenir des conseils.



Paiements de facilitation

Le terme « paiement de facilitation » désigne tout paiement (en liquide ou en nature) généralement effectué pour assurer ou accélérer une démarche administrative standard à laquelle vous avez droit. Par exemple, un paiement de facilitation peut être effectué en lien avec le traitement de documents officiels ou pour tenter d'obtenir un traitement prioritaire.

Ce type de paiements est strictement interdit par la politique du Groupe.



Parrainages et dons

Les dons peuvent uniquement être faits **sans espérer de service en retour** de la part du destinataire.

Les parrainages peuvent uniquement être accordés sur la base d'un **service en retour** faisant l'objet d'un accord **contractuel** dans le cadre d'objectifs sociaux, ou pour obtenir un impact positif pour notre réputation.

Avant d'engager le Groupe à verser un don ou parrainer un événement ou une organisation, il est nécessaire d'obtenir un accord préalable écrit de la Direction de la Communication du Groupe⁷.



Lobbying

En tant que Groupe multinational, nous devons **jouer un rôle dans le débat public**. Nous devons exprimer et partager clairement nos positions. Le lobbying peut présenter des risques de corruption. Nous devons agir avec **intégrité dans toutes nos actions de lobbying** impliquant des décisions publiques et des fonctionnaires, et respecter l'ensemble des lois et règles internes applicables.

⁷ À l'adresse ho.communicationcorporate@cma-cgm.com.

Exemple

Lors d'un appel d'offres, un fournisseur candidat vous offre un cadeau d'une valeur pouvant affecter l'impartialité du processus de sélection.

✓ Vous devez immédiatement signaler la situation à votre responsable et transmettre un signalement à la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) ou à votre système d'alerte local. L'entreprise prendra les mesures nécessaires, y compris la cessation des relations commerciales avec le fournisseur.



[Code Anticorruption](#)



CULTIVER LE RESPECT AVEC NOS PARTENAIRES

Le succès du Groupe est tributaire de ses Partenaires commerciaux. La politique de CMA CGM exige que les Partenaires commerciaux du Groupe respectent les mêmes normes de conformité éthique et juridique que le Groupe lui-même.

Les Partenaires commerciaux sont des tiers avec lesquels nous collaborons et qui agissent pour notre compte. Il peut s'agir de fournisseurs, de sous-traitants, de clients, d'agents, de consultants, de conseillers, d'investisseurs, etc.

Nous sommes responsables de ce qu'ils font en notre nom. Il est interdit de les utiliser pour donner ou accepter des pots-de-vin ou des paiements de facilitation. Nous ne devons collaborer avec des tiers que lorsqu'il existe **un besoin commercial légitime et uniquement après avoir vérifié leur intégrité.**

Nous devons assurer le contrôle continu de nos relations avec nos Partenaires commerciaux, ainsi que de leur intégrité et de leur performance en matière d'environnement et de droits humains.



Respect des clients

L'esprit de service incarné dans les valeurs du Groupe conduit le Groupe à viser l'excellence dans ses pratiques commerciales avec les clients.

Cette excellence est le fondement d'une relation client à long terme.

Toutes les relations commerciales doivent se conformer au cadre juridique et éthique de cette Charte. Dans toutes leurs interactions avec les clients, les collaborateurs doivent garder à l'esprit qu'ils représentent le Groupe.

Ils doivent par conséquent traiter les clients avec le plus grand **respect** et de façon **professionnelle, éthique et conforme à la loi.**

Exemple



Si vous devez travailler avec une personne ou un prestataire qui sera autorisé à représenter votre entreprise, veillez toujours avant tout à évaluer les risques que comportent cette relation et à définir et mener les missions assignées avec prudence.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre représentant juridique ou conformité local.



RESPECTER LES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Nous nous efforçons de préserver et de favoriser une économie saine et équitable. Nous respectons les réglementations en matière de commerce international et de concurrence dans tous les pays dans lesquels nous opérons.



Conformité aux lois sur la concurrence

Nous nous engageons à éviter tout comportement qui violerait ou pourrait être perçu comme violant les lois ou les réglementations sur la concurrence et l'antitrust.

Il est notamment strictement interdit aux collaborateurs de conclure toute entente avec des concurrents élaborée pour :

- fixer tout élément de tarification (taux, remises, surfacturation, etc.) ;
- restreindre ou porter atteinte à la capacité de façon inappropriée ;
- partager ou se répartir les marchés ou les clients, notamment par la manipulation des appels d'offres ;
- freiner l'innovation.

Partage d'informations commerciales sensibles

Il est interdit de partager des informations commerciales sensibles avec les concurrents.

Nous devons demander l'avis des conseillers juridiques et de conformité avant d'entamer des négociations et/ou de conclure un accord de coopération.

Position dominante sur le marché

Lorsque le Groupe se trouve en position dominante sur un marché, nous devons faire preuve de prudence et nous abstenir de toute pratique abusive qui pourrait empêcher ou limiter la concurrence effective sur le marché. Citons, à titre d'exemple, la discrimination, les prix agressifs ou le refus d'accès aux infrastructures.



Respect des sanctions économiques et du contrôle des exportations

Les sanctions économiques sont des mesures gouvernementales visant à empêcher ou limiter les échanges commerciaux avec un État, une entité commerciale ou une personne en particulier. Ces sanctions peuvent inclure l'embargo, le gel des avoirs, la restriction des exportations, etc.

Nous nous engageons à respecter les réglementations en matière de sanctions économiques, embargos et contrôle des exportations.

À cette fin :

- nous devons respecter les règles et procédures internes applicables ;
- nous devons nous renseigner auprès de l'équipe dédiée du Groupe afin de veiller à ne pas maintenir de relations commerciales avec des entités ou des personnes faisant l'objet de sanctions et à ne pas mener de transactions interdites passibles de sanctions commerciales.



Protection des espèces menacées

- Nous condamnons le commerce illicite d'espèces sauvages. Nous ne faciliterons ni ne tolérerons sciemment le transport illégal d'espèces menacées de la faune et la flore sauvages. Nous travaillons avec les forces de l'ordre et des ONG reconnues afin d'identifier les situations à risque.

Exemple

Vous participez à une réunion organisée par une association professionnelle et l'un de vos concurrents dévoile des informations commerciales sensibles.

✓ Vous devez immédiatement quitter la réunion et demander à ce que votre départ soit consigné dans le compte-rendu de la réunion.



[Politique de Sanctions économiques](#)



[Guide Concurrence](#)

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

Contactez votre représentant juridique ou conformité local ou envoyez un e-mail à :

- ↳ l'équipe Sanctions économiques à l'adresse ho.economicsanctions@cma-cgm.com;
- ↳ l'équipe Concurrence à l'adresse ho.competition@cma-cgm.com.



GÉRER LA FISCALITÉ DE MANIÈRE RESPONSABLE

Nous considérons qu'une gestion responsable de la fiscalité joue un rôle essentiel pour le maintien de l'intégrité et de la conformité de l'entreprise.

Garantir **des pratiques fiscales justes et transparentes implique** d'adhérer aux réglementations fiscales locales et internationales et de contribuer équitablement aux économies au sein desquelles l'entreprise mène ses activités.

En mettant en place des politiques fiscales solides, l'entreprise limite non seulement les risques judiciaires mais démontre également son **engagement envers sa responsabilité sociale** et sa conduite éthique.

Cette approche favorise la **confiance entre les parties prenantes**, renforce la **réputation de l'entreprise et encourage des pratiques commerciales durables**. Elle garantit que nos contributions fiscales sont alignées avec nos valeurs et les communautés que nous servons.

À cet effet, nous :



menons toutes nos activités financières et fiscales avec **transparence et intégrité** ;



devons respecter les politiques internes et définir des méthodes appropriées afin de garantir un reporting financier précis et de respecter les lois fiscales locales et internationales ;



prendre **connaissance** des politiques fiscales de l'entreprise ; et



participer aux **sessions de formation pertinentes** afin de mieux comprendre notre rôle dans le maintien de la conformité.

En favorisant une culture de **comportement éthique** et en **signalant tout doute ou irrégularité** via les canaux appropriés, les collaborateurs soutiennent **l'engagement de l'entreprise en faveur d'une gestion fiscale responsable et défendent sa réputation** en tant qu'entreprise intègre.

Exemple

Vous suspectez une défaillance potentielle dans notre système de déclaration fiscale qui peut mener à une violation des lois fiscales locales.



Vous devriez immédiatement informer un responsable de vos doutes et trans- mettre un signalement via la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) ou votre système d'alerte local.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable ou votre représentant conformité local, ou utilisez la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) en ligne.



LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous nous efforçons de prévenir et de détecter toute activité suspecte qui pourrait être liée au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

À cet effet, nous avons mis en place **des politiques internes pour assurer la transparence de nos transactions et la conformité avec** les bonnes pratiques du secteur, ainsi que pour favoriser une culture de la vigilance et de la responsabilité au sein de l'organisation.

Pour s'assurer que nos activités ne sont pas détournées à des fins de blanchiment d'argent, nous :



déployons et mettons régulièrement à jour des procédures de vérification des antécédents ;



surveillons les transactions afin de détecter les activités suspectes, et



signalons tout doute.

Il nous est strictement interdit de dissimuler ou de réaliser des transactions financières suspectes ou illégales, notamment celles pouvant être perçues comme du blanchiment d'argent.

Nous collaborons avec les autorités et appliquons des mesures strictes en cas de non-respect des lois.

Exemple

Lors de l'intégration d'un nouveau partenaire commercial (par exemple, un client ou un fournisseur), vous constatez que la nature de ses activités et ses sources de revenus paraissent incertaines ou les fonctions exercées par les personnes impliquées dans l'activité ne sont pas très claires.



Vous devez immédiatement informer votre responsable et transmettre un signalement via la [Ligne d'Assistance Ethique & Conformité](#) ou votre système d'alerte local.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable ou votre représentant conformité local, ou utilisez la [Ligne d'Assistance Ethique & Conformité](#) en ligne.



GÉRER LES DONNÉES DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Le Groupe s'engage à apporter des solutions innovantes et à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies. Ce faisant, nous attachons une grande importance au respect du droit des personnes à la vie privée et à la protection de leurs données à caractère personnel via une utilisation responsable des nouvelles technologies.



Promouvoir une utilisation responsable de la technologie

Les innovations numériques sont essentielles pour **accroître l'agilité, optimiser les coûts et soutenir notre transition énergétique**. Notre objectif est d'améliorer l'expérience utilisateur de nos clients et de nos collaborateurs pour la rendre plus simple et plus efficace. Un écosystème dédié se trouve au cœur de notre stratégie d'innovation.

Le **Comité Innovation** de CGA CGM pilote et structure les projets numériques. À travers notre incubateur de start-up ZEBOX, nous soutenons la croissance d'entreprises spécialisées dans des domaines de pointe tels que **l'intelligence artificielle (IA), la robotique, la cybersécurité, la blockchain**, la réalité augmentée et l'Internet des objets.

Le Groupe promeut une **stratégie d'innovation numérique durable**.

À cet effet, notre approche consiste à :

- faire preuve de **vigilance quant aux objectifs secondaires** des outils ⁸ qui peuvent avoir un impact sur les droits et les libertés des utilisateurs ;
- **éviter** les biais lorsque nous utilisons l'IA pour tester les modèles que nous utilisons ;
- **garantir la transparence** lorsque nous utilisons les technologies, en particulier dans les décisions basées sur l'IA ; et
- anonymiser les données.

Ensemble, nous pouvons stimuler une innovation qui répond non **seulement aux besoins de l'entreprise mais qui respecte et protège également les droits** de toutes les parties prenantes.



Protéger les données à caractère personnel

Nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel en **conformité avec les lois et réglementations sur la protection de la vie privée**.

Nous traitons avec soin toute information qui identifie une personne. Citons, par exemple, les données de compte bancaire, l'âge, le curriculum vitae et les décisions en lien avec le recrutement.

En ce sens, nous devons uniquement collecter, utiliser et partager les données à caractère personnel pertinentes dans le cadre d'un objectif professionnel légitime et, sur la base du besoin d'en connaître, supprimer toute donnée qui n'est plus nécessaire.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

➤ Envoyez un e-mail au responsable de la protection des données du Groupe à l'adresse ho.dpo@cma-cgm.com ou contactez votre représentant local de protection des données

Exemples

- ✓ Nous devons respecter les règles internes relatives à la protection de telles données afin d'assurer la protection et la confidentialité de telles données confiées par des collègues, nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes.
- ✓ Nous sommes encouragés à signaler tout manquement à la sécurité lié aux données à caractère personnel.
- ✓ Lors des nouveaux projets, nous devons intégrer la protection des données à caractère personnel dès la conception.



[Politique de protection des données à caractère personnel](#)

⁸ Tels que l'amélioration de la performance de l'outil, l'amélioration de l'expérience, etc. Cela peut être basé sur l'analyse des données de l'utilisateur, son comportement et ses données à caractère personnel.



RESPECTER

L'ENTREPRISE ET LE LIEU DE TRAVAIL

Il incombe à chacun d'entre nous de protéger le Groupe et ses actifs matériels et immatériels. Chaque collaborateur joue un rôle clé dans la préservation des actifs du Groupe, notamment son image et sa réputation.



ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts peut se produire lorsqu'une activité ou un intérêt personnel ou financier interfère ou semble interférer avec les intérêts du Groupe.

Les liens d'intérêts personnels ne constituent pas nécessairement un problème.

Nous devons éviter toute action susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de donner l'impression d'un possible conflits d'intérêts au regard de nos intérêts personnels.

L'interférence doit être suffisamment significative pour influencer ou paraître influencer le collaborateur.

Les exemples de conflits d'intérêts potentiels incluent le fait de sélectionner des amis, des membres de sa famille ou toute autre personne proche en tant que nouveaux collaborateurs, collègues, Partenaires commerciaux, de gérer une entreprise privée en parallèle ou partager une relation privée entre collaborateurs susceptible d'influencer le jugement professionnel avec un collègue ou un superviseur.

L'existence d'un conflit d'intérêts ne signifie pas nécessairement que l'activité concernée doit être évitée ou interrompue. Tous les conflits d'intérêts doivent être signalés à la direction. Cela permet de gérer ou de résoudre le problème et de protéger tant les collaborateurs que le Groupe, à l'égard des amendes, des atteintes à la réputation, des risques juridiques, des sanctions disciplinaires et de la perte de confiance.

Exemple

En charge de missions d'achats pour l'entreprise, vous négociez et sélectionnez des fournisseurs. Votre sœur est récemment devenue responsable commerciale chez un fournisseur qui participe à un appel d'offres organisé par le Groupe.

✓ Pour éviter un conflit d'intérêts, vous devez informer votre responsable de cette relation personnelle et vous retirer du processus d'évaluation des fournisseurs afin que les décisions soient prises par une équipe impartiale.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable juridique ou conformité local ou envoyez un e-mail à : ho.ethics@cma-cgm.com.



[Politique relative
aux conflits d'intérêts](#)



LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Nous appliquons une politique de « tolérance-zéro » en matière de fraude. Elle est incompatible avec nos valeurs et est hautement préjudiciable pour la réputation et l'image du Groupe.

La fraude, commise par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, internes ou externes au Groupe CMA CGM, se définit comme un acte intentionnel visant à tromper un tiers ou une entité interne au Groupe CMA CGM en vue d'**obtenir un avantage injustifié ou indu**⁹. Elle peut prendre **différentes formes** notamment le vol, le détournement d'actifs et la falsification de documents.

La fraude peut être commise dans son propre intérêt ou celui d'un tiers, résultant d'un manquement aux règles du Groupe CMA CGM ou d'une violation des lois nationales ou internationales applicables, en particulier celles en matière fiscale, douanière et comptable.

La fraude ne **prive pas seulement l'entreprise de ressources**, mais peut également **porter préjudice à notre réputation**, nous impliquer **dans des enquêtes longues et onéreuses et nuire aux personnes**, organisations et gouvernements avec lesquels le Groupe interagit.

Nous nous engageons à gérer les actifs qui nous ont été confiés.

Nous devons absolument nous abstenir de nous engager ou de participer, directement ou indirectement, à toute action ou tentative d'action qui constitue une fraude ou une tentative de fraude.

Tout non-respect des règles du Groupe CMA CGM et des réglementations applicables par un collaborateur pourra mener à des sanctions disciplinaires, ainsi qu'à de possibles poursuites civiles et pénales.

Exemple

✓ Si vous suspectez un acte ou une conduite frauduleux(se), vous devez immédiatement informer votre responsable et transmettre un signalement à la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) ou à votre système d'alerte local.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable ou envoyez un e-mail au département Prévention des fraudes à l'adresse ho.fraud@cma-cgm.com.

9. Fonds, actifs et tout autre type d'avantage sous quelque forme que ce soit.



PROTÉGER LES ACTIFS DU GROUPE

Nous devons respecter et protéger les actifs du Groupe. Nous respectons les actifs matériels et immatériels : lieu de travail, équipement, propriété intellectuelle et informations confidentielles.



Protéger les informations confidentielles

Nous sommes soumis à une **obligation de confidentialité stricte** en ce qui concerne les informations recueillies dans le cadre de nos fonctions ou au sein de notre environnement professionnel.

Toute information non disponible publiquement, notamment parce qu'elle n'a pas été publiée dans le cadre d'une déclaration officielle ou sur le site Web de l'entreprise ou du Groupe, doit être considérée comme confidentielle.

En cas de doute sur le caractère confidentiel d'une information, nous devons consulter notre responsable. Une fois que la nature confidentielle d'une information est confirmée, nous devons prendre toutes les mesures raisonnables pour **préserver sa confidentialité et empêcher sa divulgation**.

Nous devons respecter les principes énoncés dans la [Charte de l'utilisateur informatique](#) du Groupe.



Protéger la propriété intellectuelle

Il est essentiel, pour notre innovation et notre compétitivité, de protéger la propriété intellectuelle. Les collaborateurs doivent protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise, notamment les données confidentielles, les brevets, les marques et les secrets commerciaux, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des autres. L'utilisation, la reproduction ou la distribution non autorisée est interdite. Il est obligatoire de respecter les lois sur la propriété intellectuelle et les collaborateurs doivent obtenir une autorisation pour utiliser la propriété intellectuelle d'un tiers.



Garantir la cybersécurité

Dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui, **protéger nos actifs numériques** et les données de nos clients est une priorité absolue.

Nous nous efforçons de **contribuer à un environnement numérique plus sûr**. Le Groupe a défini une **stratégie de cybersécurité** qui vise à :

- protéger nos collaborateurs, nos actifs, nos réseaux et nos données contre les cyberattaques grâce à des experts dédiés ;
- soutenir un avenir numérique durable ;
- garantir la cyber-résilience des capacités commerciales du Groupe ; et
- prévenir les atteintes à la réputation.

Exemples



Si vous suspectez qu'un tiers copie les produits, les noms ou les logos du Groupe, ou enfreint tout autre droit de propriété intellectuelle du Groupe, informez immédiatement votre responsable juridique local.



Si vous suspectez qu'un tiers présente une menace en matière de cybersécurité, informez votre responsable local.



[Charte Utilisateur](#)
[Système d'information](#)

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre responsable juridique ou cybersécurité local.



COMMUNIQUER DE FAÇON CLAIRE ET RESPECTUEUSE

CMA CGM attache une grande importance à une communication claire et respectueuse afin de maintenir sa réputation et de garder la confiance de ses clients, investisseurs et autres parties prenantes.



Communiquer au nom de l'entreprise ou du Groupe

Toute demande de déclaration publique au nom de notre entreprise doit être soumise à la Direction de la Communication. Il doit apparaître clairement que les commentaires que nous faisons lors d'événements publics, commerciaux ou culturels ou sur Internet¹⁰ reflètent uniquement notre opinion personnelle.

Gardez à l'esprit que les informations sensibles et les secrets commerciaux relatifs à notre entreprise doivent rester confidentiels.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES ?

↳ Contactez votre représentant communication local ou envoyez un e-mail à la Direction de la Communication à l'adresse ho.communicationcorporate@cma-cgm.com.



Communiquer à propos de l'entreprise ou du Groupe

Nous pouvons communiquer à propos de l'entreprise ou du Groupe dans le strict respect des règles suivantes :

- Les mots employés doivent **respecter les principes et les règles** énoncés dans cette Charte Éthique.
- Des outils et canaux de médias sociaux internes sont disponibles pour communiquer de **façon respectueuse**.
Nous devons toujours veiller à ce que la discussion reste **constructive**, même lorsque nous échangeons des points de vue potentiellement divergents.
- Communications publiées par le Groupe sur les réseaux sociaux externes : vous êtes encouragés à « liker » la publication et partager des commentaires positifs.
- Nous devons préciser que nous parlons **à titre individuel**, qu'il s'agit de nos commentaires et en aucune manière de ceux de l'entreprise ou du Groupe. Pour éviter les risques liés à l'utilisation des médias sociaux, nous faisons appel au **bon sens** dans nos communications, tout comme nous le ferions dans tout environnement professionnel.

Exemple

Vous avez participé à un projet mené par notre entreprise qui suscite une grande attention de la part des médias. Vous êtes contacté par un journaliste qui souhaite plus de détails sur votre implication personnelle dans le projet.



Vous devez informer poliment le journaliste que vous ne pouvez répondre à aucune question, mais que vous informerez la Direction de la Communication du Groupe de sa demande.

¹⁰ Cela inclut les réseaux sociaux, les blogs, les sites de partage de photos et de vidéos, les forums, etc.



RESPECTER LA CHARTE ÉTHIQUE

Nous devons tous adhérer à cette Charte Éthique et promouvoir la transparence et la responsabilité de chacun, notamment le devoir de signaler toute violation ou tout soupçon de non-respect de cette Charte.



GARANTIR LA CONFORMITÉ AVEC CETTE CHARTE

Cette Charte établit une base éthique et un cadre pour les valeurs fondamentales du Groupe, qui s'applique aux relations avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les représentants de tout autre organisation publique ou privée.

Tous les collaborateurs et les représentants du Groupe sont tenus d'adhérer à cette Charte Éthique dans toutes les actions qu'ils mènent en interne ou à l'extérieur. Les responsables d'équipe sont tenus de veiller au respect de cette Charte, et tout manquement par un collaborateur peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, conformément aux règles internes de chaque entité du Groupe et au droit du travail applicables. De plus, tout manquement pourra entraîner des poursuites civiles ou pénales à l'encontre du collaborateur, ainsi qu'à une potentielle responsabilité pénale du Groupe et de ses représentants.

Il est **essentiel d'adopter une culture d'ouverture et de responsabilisation des collaborateurs** pour prévenir et traiter toute pratique ou conduite illégale qui n'est pas conforme à cette Charte Éthique.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES DOUTES SUR
LES LOIS APPLICABLES OU SUR CETTE
CHARTÉ ÉTHIQUE ?

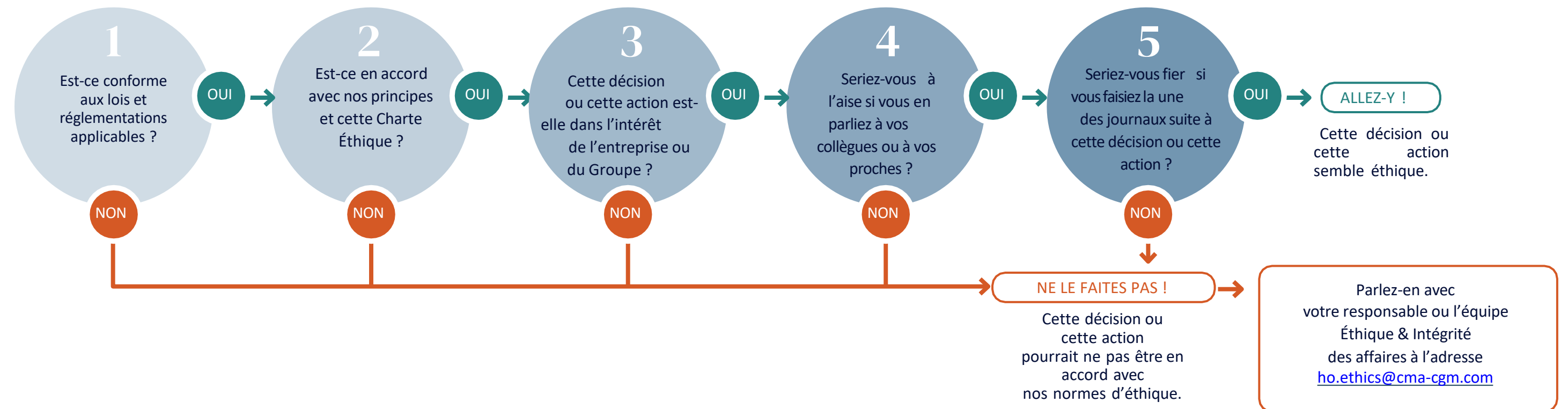
Prenez contact avec :

↳ votre responsable ; ou

↳ votre responsable conformité local ; ou

↳ l'équipe Éthique & intégrité des affaires à
l'adresse ho.ethics@cma-cgm.com.

Avant de prendre une décision ou d'agir, posez vous les 5 questions suivantes :





SIGNALER LES VIOLATIONS

Le Groupe vous encourage à exprimer vos doutes ou à signaler toute infraction avérée ou présumée à la loi ou à ses politiques internes (y compris cette Charte Éthique). Le signalement s'effectue à travers les canaux approuvés par l'entreprise pour signaler des questions de non-conformité.

Si vous êtes témoin ou avez connaissance d'une conduite contraire aux lois ou à cette Charte Éthique, parlez-en !

Parlez-en à

- ↳ Votre responsable
- ↳ Votre contact aux Ressources humaines
- ↳ L'équipe Éthique & Conformité
(ho.ethicsalert@cma-cgm.com)

Transmettre un signalement

- Via la [Ligne d'Assistance Éthique & Conformité](#) en ligne



Protection des lanceurs d'alerte

Toute information divulguée est gardée **confidentielle**, conformément à la loi et à la politique de l'entreprise.

Le signalement anonyme est possible dans les pays où il est légalement autorisé. Tout signalement de comportements susceptibles de constituer une infraction à la Charte Éthique ou aux lois et réglementations applicables fera, le cas échéant, l'objet d'une enquête interne.

Le Groupe s'engage à prendre les mesures appropriées lorsqu'un préjudice réel résulte d'une infraction à la loi ou à ses politiques internes.

En outre, le Groupe s'engage à protéger contre toutes les formes de représailles toute personne qui, de bonne foi, signale une infraction potentielle ou réelle à la loi ou aux politiques internes.



[Politique de signalement et de non-représailles](#)





RESSOURCES ET VALIDITÉ DE LA CHARTE



Politiques CMA CGM et ressources supplémentaires

Outre cette Charte Éthique et les politiques du Groupe, tous les collaborateurs sont tenus de respecter les lois applicables, les politiques de l'entreprise et les procédures liées à leur poste.

Contactez votre responsable ou visitez le site intranet de l'équipe Éthique & Conformité pour plus d'information, de conseils et de ressources.



Disjonction et langue

Si l'une des dispositions de la présente Charte est jugée nulle et non avenue par la loi, la réglementation ou une décision judiciaire, cette disposition sera considérée comme supprimée. Les autres dispositions de la Charte resteront néanmoins en vigueur sans aucune modification.

La version française est le document de référence en France et la version anglaise est le document de référence hors de France.



LA MÉRIDIONALE



CMA CGM **AIR** CARGO

CMA **MEDIA**

Crédits iconographiques

Michael Dolicé / Getty Images (couverture), Johnny Greig / Getty Images (chapitre 1), Abstract Aerial Art / Getty Images (chapitre 2), Doug Armand (chapitre 3), Jared Chulski / CMA CGM (chapitre 4), Khosrork / iStock (chapitre 5)